



Association d'Education Populaire Kammerhof
15 chemin du Kammerhof
67100 STRASBOURG
03 88 79 06 59 / www.kammerhof.fr

Secrétariat
Isabelle HAAG / 03 88 79 06 59
secretariat@kammerhof.fr

Responsable secteur enfants
Camille LAURENT / 07 85 82 36 68
camille.laurent@kammerhof.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

Enfant à inscrire :

Nom : Adresse :
Prénom :
Date de naissance :/...../..... Code postal :
Sexe : Féminin Masculin Ville :

Parents ou responsables légaux :

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Tel. portable :

Tel. professionnel :

Mail :

Même adresse que l'enfant : Oui Non

Payeur : Oui Non

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Tel. portable :

Tel. professionnel :

Mail :

Même adresse que l'enfant : Oui Non

Payeur : Oui Non

Si adresse différente, merci de noter la seconde adresse :

Souhaitez-vous une facturation + des inscriptions séparées pour chaque parent ? Oui Non

Pour les cas particuliers (par exemple : enfant en foyer ou placé en famille), merci de contacter le secrétariat.

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant autre que les parents :

En cas de contrôle la personne devra pouvoir justifier de son identité.

Prénom et Nom	Lien avec l'enfant	Téléphone

OPTION 1 : Mon enfant peut rentrer seul.

Sans condition

Avec la condition suivante :

Ah

.....

Seulement si l'un des tuteurs
confirment quotidiennement

.....

.....

OPTION 2 : Mon enfant rentre uniquement en étant accompagné.

Inscription au périscolaire

Pour l'école du Stockfeld, classe à la rentrée 2025/2026 :

Avant la classe : accueil du matin à partir de 7h30 + je bénéficie du trajet en vélo-cargos depuis l'AEP.

Pour l'école d'Alice Mosnier, classe à la rentrée 2025/2026 :

Avant la classe : accueil du matin à partir de 7h30

Après la classe : accueil de soir jusqu'à 18h30

Les devoirs

Lors du périscolaire du soir, nous proposons deux possibilités (cocher les cases) :

	DEVOIRS puis activités	ACTIVITÉS
Lundi		
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		

Le temps de devoirs réalisé à l'AEP n'exclue pas le suivi et le contrôle par la famille.

Les mercredis

Souhaitez-vous inscrire votre enfant tous les mercredis de l'année scolaire ? OUI NON

Si oui, merci de préciser : Journée complète Le matin Le repas L'après-midi

NB : en cas d'absence, vous devez prévenir, si ce n'est pas le cas, la journée vous sera facturée.

Préinscription pour les vacances

Vous pouvez pré-inscrire vos enfants pour les vacances suivantes (cocher les cases voulues) :

Vacances	Semaine 1	Semaine 2	Journée complète	Matin	Repas	Après-midi
Automne	Du 20 au 24 octobre 2025	Du 27 au 31 octobre 2025				
Vacances de Noël – FERMÉ						
Hiver	Du 16 au 20 février 2026	Du 23 au 27 février 2026				
Printemps	Du 13 au 17 avril 2026	Du 20 au 24 avril 2026				

Vous pouvez inscrire votre enfant au fur et à mesure ou modifier les pré-inscriptions.

Repas pour les mercredis et les vacances :

Standard Végétarien (sans viande) Sans porc

 L'AEP propose uniquement ces trois possibilités. Pour les familles souhaitant manger hallal, cocher « végétarien ».

Droit à l'image :

J'autorise l'équipe d'animation à prendre et détenir des photos ou des vidéos de mon enfant, d'utiliser ces photos pour des expositions ou sur des supports papier : OUI NON

J'autorise l'équipe d'animation à diffuser les images de mon enfant sur la page Facebook et/ou Instagram de l'AEP ou sur le site de l'AEP : OUI NON

Paiement par prélèvement automatique et mensuel :

Vous pouvez payer par prélèvement automatique. Les factures seront faites la première semaine du mois et prélevées avant le 10 du mois. **Si vous souhaitez le paiement par prélèvement automatique : merci de nous fournir votre RIB et nous reviendrons vers vous avec le mandat de prélèvement.**

Je confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur des accueils de loisirs de l'AEP accessible en affichage, sur demande ou sur le site de l'AEP.

Ce dossier est valable de l'été 2025 au 31 août 2026.

Fait à Strasbourg, le / /

Signature(s) :

FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2025/2026

Selon le cerfa N° 10008*02 Code de
l'Action Sociale et des Familles

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON FILLE

1 – VACCINATIONS

Je certifie que mon enfant est à jour de ses vaccinations. *Fournir une copie du carnet de vaccination en accord avec l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs.*

2 – RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

Si l'enfant suit un traitement médical nécessitant une prise pendant son temps d'accueil, merci de fournir une copie de l'ordonnance et les médicaments correspondants.

Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice. **Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.**

ALLERGIES : ASTHME oui non MEDICAMENTEUSES oui non
ALIMENTAIRES oui non AUTRES

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR

.....
.....

P.A.I (projet d'accueil individualisé) en cours oui non (joindre le protocole et toutes informations utiles)

.....
.....

ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP : joindre une attestation AEEH de la CAF ou de la MDPH

INDIQUEZ CI-APRÈS les DIFFICULTÉS DE SANTÉ (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....

Je soussignée,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.

Date :

Signature :

ANNEXES à conserver

TARIF MENSUEL – périscolaire du matin

Quotient familial	< à 500	501 à 1500	> à 1501
Ecole du Stockfeld	10	10	10
Ecole Alice Mosnier	18	20	21

TARIF MENSUEL – périscolaire du soir – école Alice Mosnier

Quotient familial	< à 500	501 à 1500	> à 1501
1er enfant de la fratrie	30	35	36
2ème enfant de la fratrie	27	31,5	32,4

Pour le périscolaire du soir et du matin, ce montant est dû dès la première venue des enfants et indépendamment du nombre de fois où l'enfant sera présent durant le mois.

Une garde exceptionnelle est possible sur le temps du périscolaire pour un tarif de 5€ par présence.

TARIF QUOTIDIEN – accueil de loisirs des mercredis et des vacances

Quotient familial	< à 250	251 à 500	501 à 750	751 à 1000	1001 à 1500	1501 à 2027	> à 2027
1/2 journée	5,5	6	8	9	10	11	13
journée complète	6,5	7	10	12	15	16	18
repas	6,5	6,8	6,8	6,8	6,8	6,9	7
journée complète + repas	13	13,8	16,8	18,8	21,8	22,9	25

Dans le cas où vous n'avez transmis aucun document, la tranche la plus haute sera appliquée.

Si votre enfant est absent sans que nous soyons prévenus, la/les réservations faites seront facturées.

Pour des questions de sécurisation des paiements, l'AEP préfère les paiements des factures par prélèvement, par virement et par chèque.

Pour valider l'inscription, les documents suivants doivent être fournis :

Pour toutes les inscriptions :

- Ce présent dossier + la fiche sanitaire remplis et signés,
- Copie du carnet de vaccinations de votre enfant,
- Une attestation assurance civile qui couvre votre enfant,
- Un chèque d'adhésion de 15€ à l'AEP (si vous avez adhéré à l'AEP dans le cadre d'une inscription aux sections, il n'est pas nécessaire d'adhérer une seconde fois), **l'adhésion est valable jusqu'au 31/08/2026.**¹
- PAI, certificat médical, ordonnances ou autres documents sanitaires nécessaires,
- Votre RIB si vous optez pour le prélèvement automatique,
- Une copie du quotient familial ou de l'avis d'imposition le plus récent,

Pour les inscriptions au périscolaire :

- un chèque correspondant au premier mois du périscolaire (voir ci-dessus).

¹ Si vous adhérez avant le 31/08/2025, l'adhésion sera valable 2 fois. 1^{ère} fois au titre de l'année 24/25 et une 2^{nde} fois en septembre 2025 au titre de l'année 25/26.

